

Imprimé à compléter obligatoirement et à joindre au dossier d'inscription aux épreuves pratiques des examens professionnels

Je soussigné (nom et prénom) candidat
individuel à l'examen :

D du C.A.P

D de la M.C

D du Baccalauréat professionnel.....

D du Brevet professionnel de la **session 2022**, certifie avoir pris connaissance de la note de service ministérielle n°84-184 imprimée au verso qui précise, pour les candidats individuels non inscrits à un centre de formation, que le fait de participer à un examen public de l'enseignement technique ne suffit pas à ouvrir droit au bénéfice de la législation sur les accidents du travail et qu'il est vivement conseillé de souscrire une assurance pour le risque "accidents du travail".

Fait à

Le,

Signature

Ci dessous, certificat médical certifiant mon aptitude à présenter les épreuves pratiques de l'examen.

CERTIFICAT MÉDICAL (1)

Je soussigné, Docteur en médecine
atteste que Mme / M. est **apte** à présenter les
épreuves pratiques de l'examen mentionné ci-dessus :

Cachet du médecin

Fait à

Le,

Signature

(1) Obligatoire pour les candidats non scolarisés (auditeurs de cours de promotion sociale, de la formation continue , d'organismes professionnels et candidats individuels).

Je déclare par ailleurs,

D m'être préparé seul aux épreuves pratiques ;

D m'être préparé aux épreuves pratiques avec l'aide d'une personne ou **d'un organisme** (joindre une attestation de cette personne ou de cet organisme).

TRES IMPORTANT : Vous êtes candidat individuel, c'est à dire que vous n'avez pas la qualité d'élève de l'enseignement technique ou de stagiaire de la formation professionnelle ou d'apprenti de CFA, vous n'êtes donc pas couvert en cas d'accident survenant pendant les épreuves. A ce titre, il vous est vivement recommandé de contracter une assurance.

Le présent document est à retourner, accompagné de votre confirmation d'inscription, au rectorat de l'académie d'Amiens – Division des examens et concours – Bureau des diplômes professionnels.